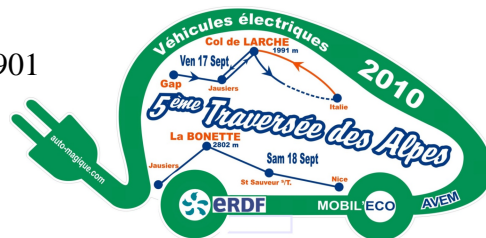




Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



5ème traversée des Alpes en véhicules électriques

REGLEMENT et PROGRAMME

Version 1.5 du 31/8/2010

Important, ce document pourra être amendé en particulier suite aux remarques que les administrations pourraient nous faire lors des demandes d'autorisation et ce jusqu'à J-8 selon les préaccords reçus à ce jour.

La version 1.5 représente la première version officielle (**donc à lire et à relire**)

I – Objectifs

Démontrer que le véhicule électrique est une alternative déjà opérationnelle pour se déplacer au quotidien aussi bien que pour ses loisirs.

Objectif : Zéro pétrole pour les déplacements.

Cette année pour participer à la Traversée des Alpes il faut utiliser :

- soit un véhicule **électrique**
- soit un véhicule **hybride rechargeable**.

Sensibiliser aux nécessaires adaptations de la société pour préparer la généralisation électrique :

- Adaptation des programmes de formation des futurs professionnels de l'automobile pour qu'ils soient formés à la bonne technologie c'est à dire le moteur électrique plutôt que le moteur thermique et au réservoir d'électricité « La batterie » plutôt qu'à la combustion du pétrole.
- Création de points de recharge sur tout le territoire et évitant au maximum les usines à gaz, une simple prise suffit !

II – Le Programme

A – La concentration (parcours facultatif)

Du 15 au 16/9/2010 – Départs médiatiques de grandes villes pour rejoindre le Lycée Paul Héraud de GAP vers 17H00 le 16 septembre

Sont pressentis à ce jour des départs :

- à Lyon le 15 à 8H00
- à Marseille le 16 au petit matin
- à Nice le 15
- dans la Saône et Loire le 15

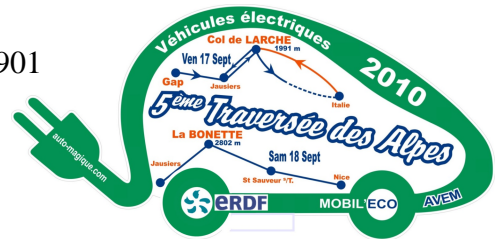
Objectif communication de presse pour annoncer l'événement.

Version 1.5 du 31 août 2010

Page 1 sur 19



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Nous privilégions une Traversée des Alpes 100% électrique y compris pour les parcours d'approche. Ce parcours de concentration sera organisé par les candidats eux-mêmes quand au choix de leur itinéraire et de leurs points de charge. La médiatisation de l'événement facilitera leur recherche et obtention de point de charge.

La Traversée des Alpes se veut aussi un outil pédagogique à destination des élèves destinés à devenir les membres actifs du secteur automobile de demain : Conception, fabrication, entretien des véhicules. C'est pour cela que nous organisons la concentration au Lycée Automobile Paul Heraud de GAP.

Il est donc indispensable de leur apporter la vision des véhicules à traction électriques qu'ils soient hybrides rechargeable ou purs véhicules électriques.

Chacun des participants pourra exposer sa vision sur les véhicules plus respectueux de l'environnement au présent et au futur, devant des groupes d'élèves.

Le lycée engagera aussi des véhicules sous ses couleurs:

Possibilité de recharger les véhicules qui sont arrivés en roulant électrique

Un tour d'honneur de la ville de Gap afin de former une bulle de silence dans le centre ville sera organisée après une courte recharge des véhicules qui viennent de loin pour qu'ils puissent parcourir 5 à 10 km.

19H00/20H00 Mise en charge des véhicules sur le site du Lycée Paul Héraud

Pour ceux qui le souhaitent :

- On se retrouvera la soirée dans un restaurant de GAP, chacun paye son repas
- Conférence de presse

B – L'approche (Gap – Jausiers) Vendredi 17 septembre 2010 matin

Ce parcours est obligatoire pour participer au Mobil Eco Challenge en vue de l'attribution des labels « Mobil Eco Montagne »

A partir de 7H00 contrôle technique et inscription des candidats qui ne sont pas arrivés la veille, Complément de charge si nécessaire

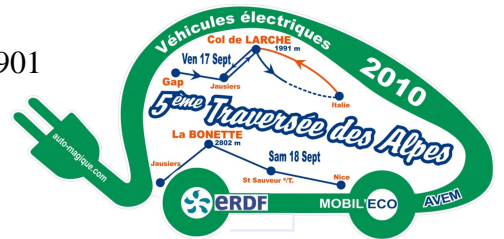
9H00 départ du Lycée Paul Héraud, on prend directement la route de Jausiers via Remollon, La Bréole direction la grande place Arnoul ville de Jausiers à 100 m droite juste après la Marie : Parcours de 75 km avec 500 m de dénivelé global positif.

Dès l'arrivée à Jausiers mise en charge des véhicules afin de préparer la première épreuve de la Traversée. Un véhicule qui est juste capable de faire la Bonette a besoin d'une charge de 55% au minimum avant de se lancer dans l'épreuve suivante.

Un VAE aura besoin d'une batterie lithium chargée pour atteindre et dépasser le village des contamines (soit 16 km)



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



C – La Traversée des Alpes

I – Le parcours Élastique France – Italie via le col de Larche

Points de control :

Cp du col de Larche (fermeture 18H00)

Cp du col des Cardamines Chatelard (fermeture 17H00)

Cp Parking place Arnaud Ville (fermeture 19H00)

Description de l'épreuve :

A - VE, Scooter, Moto, VHR

1^{er} temps - Jausiers - col de Larche (1220 m à 1991 m) - 23 km

Sur la place Arnault ville : reset ODB, compteur journalier

On communique au commissaire son niveau batterie (probablement inférieur à 100% compte tenu du temps de charge disponible à Jausiers).

Le franchissement du col de Larche valide la participation à cette épreuve.

Départ cadencé entre 15H00 et 15H30

Arrêt au CP pour noter le kilométrage du véhicule et le niveau de la jauge batterie.

Pour les véhicules hybrides rechargeables : Arrêt du moteur thermique, reset de l'odp après l'avoir noté.

2ème temps - Col de Larche – direction Italie (altitude de 1991 m à 910 m)

C'est ici que l'on tend l'élastique à la limite avant qu'il ne casse !

Le candidat choisi lui-même l'endroit où il fera demi-tour pour repasser le col de Larche.

3ème temps - Italie (remonté à 1991 m) – Passage du CP et retour sur Jausiers

B - VAE

L'épreuve aura lieu entre Jausiers et le début de la route du col de Vars

Les règles :

A – Véhicule à freinage récupératif (VE, Scooter, Moto)

Objectif : repasser au point de CP avec les batteries les plus vides possibles sans que leurs intégrités puissent être mises en cause et que le véhicule soit capable de redémarrer sans poussette pour prendre la descente vers Jausiers.

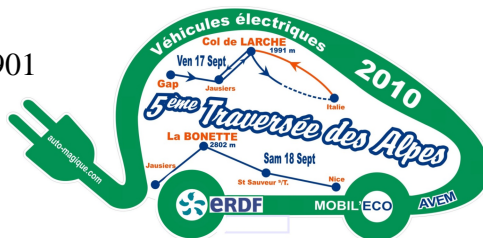
Il devra au minium parcourir 3 km en Italie avant de faire demi-tour (soit descendre de 100 m d'altitude).

Il lui est interdit sous peine d'élimination du Mobil Eco Challenge:

- De recharger en Italie
- De changer de batterie
- De faire plusieurs demi-tours



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



- De se faire remorquer

Il devra s'arrêter au contrôle de passage du col de Larche pour :

- Communiquer au commissaire de l'épreuve la quantité d'énergie restant dans ses batteries.
- Le kilométrage parcouru
- Indiquer son point de demi-tour

Le CP fermera à 18H00

Niveau de jauge ou des jauges, autonomie restante. En cas d'absence d'instrument un roulage avec le commissaire à bord pour évaluer l'énergie restante (haute ou faible).

Il rejoindra ensuite la place Arnault Ville à Jausiers grâce au freinage récupératif.

Nota : (31/8/2010) A sa demande, un candidat pourra demander au départ de Jausiers à participer avec un zéro décalé à 10% pour préserver sa batterie. Dans ce cas, c'est le point 10% qui compte et bien évidemment un 2ème passage au col de Larche avec une jauge inférieure à ce point sera éliminatoire. Il y a donc un inconvénient à choisir cette facilité, car le candidat perd la marge de sécurité octroyé par le constructeur qui permet de rouler quelques kilomètres avec la jauge à zéro.

B – Véhicule sans freinage récupératif (déclaratif du candidat au départ de Jausiers VE, Scooter, Moto)

Objectif : repasser au point de CP du col de Larche après avoir fait un tour en Italie et prendre la descente vers Jausiers pour arriver batteries vides place Arnaud Ville à Jausiers, sans abîmer les batteries naturellement (véhicule roulant).

Il devra au minimum parcourir 2 km avant de faire demi-tour (soit descendre de 60 m d'altitude coté Italien)

Il lui est interdit sous peine d'élimination du Mobil Eco Challenge:

- De recharger en Italie ou en France sur ce parcours
- De changer de batterie
- De faire plusieurs demi-tours
- De se faire remorquer

Il devra s'arrêter au contrôle de passage du col de Larche pour communiquer au commissaire de l'épreuve :

- La quantité d'énergie restant dans ses batteries.
- Le kilométrage parcouru
- Indiquer le point de demi-tour

Il rejoindra ensuite la place Arnault Ville à Jausiers grâce à l'énergie restante dans les batteries.

Demi-tour interdit entre le CP et la place Arnaud Ville

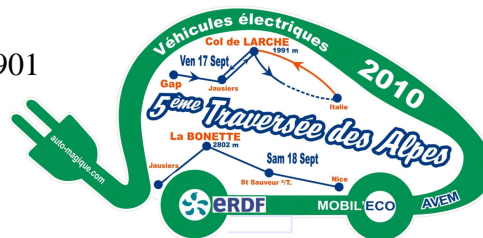
A l'arrivée sur la place Arnault Ville :

Faite noter :

- Le niveau de jauge ou des jauges, autonomie restante. En cas d'absence d'instrument un roulage avec le commissaire à bord pour évaluer l'énergie restante (haute ou faible).
- Kilométrages parcourus



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



C – Véhicule hybride rechargeable (VHR)

Objectif : repasser au point de CP du col de Larche après avoir fait un tour en Italie et prendre la descente vers Jausiers sans que le moteur thermique ne se remette en route.

Il devra au minimum parcourir 1 km avant de faire demi-tour (soit descendre de 30 m d'altitude coté Italien).

Il lui est interdit sous peine d'élimination du Mobil Eco Challenge:

- De recharger en Italie ou en France sur ce parcours
- De changer de batterie
- De faire plusieurs demi-tours
- De se faire remorquer

Il devra s'arrêter au contrôle de passage du col de Larche pour communiquer au commissaire de l'épreuve :

- La quantité d'énergie restant dans ses batteries.
- Le kilométrage parcouru
- Indiquer le point de demi-tour
- Communiquer les valeurs de l'ODB
- Faire un reset de l'ODB

Il rejoindra ensuite la place Arnault Ville à Jausiers grâce à l'énergie restante dans les batteries.

Demi-tour interdit entre le CP et la place Arnaud Ville

A l'arrivée sur la place Arnaud Ville :

Faite noter :

- Le niveau de jauge ou des jauges, autonomie électrique restante. En cas d'absence d'instrument un roulage avec le commissaire à bord pour évaluer l'énergie restante (haute ou faible).
- Kilométrages parcourus
- Niveau de l'ODB consommation d'essence.

Comptage des points « Épreuve de l'élastique » cat A B et C:

La quantité d'énergie restante notée au 2ème passage du CP dans la ou les batteries sera déduite des points obtenus lors de la descente vers l'Italie.

Plus on va loin dans la descente plus on gagne des points (1 point par 100 m parcouru)

Plus on a d'énergie au retour plus on perd très fortement des points (Exemple 5% de la capacité disponible = 20 points de perdu (valeur en cours d'ajustement à l'étude par le comité scientifique de MobilEco).

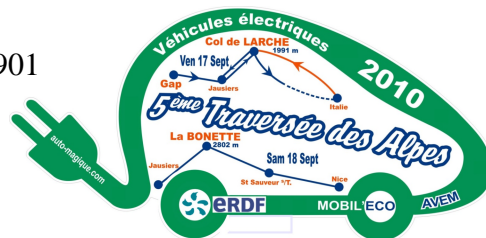
Pour les hybrides rechargeables : 1 litre de carburant après le 1^{er} passage du CP vaut 100 pts de perdu soit 1point par cl.

Les points obtenus permettront de classer les candidats dans chaque catégorie de véhicule :

- 20% du nombre des candidats classés déterminera le nombre des prétendants possibles au **Label MobilEco Montagne d'Or,**



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



- 40% du nombre des candidats classés déterminera le nombre des prétendants possibles au **Label MobilEco Montagne d'argent**,
- 40% du nombre des candidats classés déterminera le nombre des prétendants possibles au **Label MobilEco Montagne de bronze**.

Le classement au point fera entrer le candidat "nommé" dans le label maximum qu'il pourra obtenir s'il le souhaite lors de l'épreuve de la Bonette.

D – VAE

Compte tenu d'un arrêté préfectoral, les VAE ne peuvent pas emprunter la route du col de Larche à partir de l'embranchement D900 de la route du col de Vars D902

L'épreuve est adaptée pour tenir compte de ce fait.

Règlement VAE : Le candidat VAE devra annoncer avant son départ de Jausiers, le nombre de kilomètres qu'il compte faire après le village de La Condamine Châtelard (parking embranchement col de Vars cl de Larche).

Il validera ses points en passant devant le CP spécial VAE sur le parking embranchement du col de Larche / col de Vars pour montrer au commissaire qui lui reste de l'énergie dans sa batterie, puis prendra la direction du col de Vars et fera un seul demi-tour à sa convenance pour revenir passer devant le commissaire avec une jauge le plus proche de zéro. Le kilométrage parcouru sera alors noté et comparé avec le kilométrage annoncé.

Règle de calcul catégorie D :

- 1 point par kilomètre annoncé donc au moins 10 km
- 3 points de perdus par kilomètre de différence en plus ou en moins si jauge à zéro
- 6 points de perdus par kilomètre de différence en plus ou en moins si jauge à 20% 1 barre sur cinq
- 10 points de perdus par kilomètre de différence en plus ou en moins si jauge à 40% 2 barre sur cinq

Un Deuxième demi-tour est éliminatoire

20H30 - La grande Soirée obligatoire de la Traversée aura lieu cette année Vendredi soit à Jausiers

Le prix par participant sera annoncé le 5 septembre, il sera accessible à tous (inférieur à 30 Euros dépend du nombre final d'inscrit)

Il y sera proclamé le résultat de l'épreuve qualificative de l'élastique.

Il y sera demandé à chaque candidat qualifié le niveau du Mobil Eco Montagne auquel il souhaite participer le lendemain en fonction de la catégorie max auquel il aura droit.

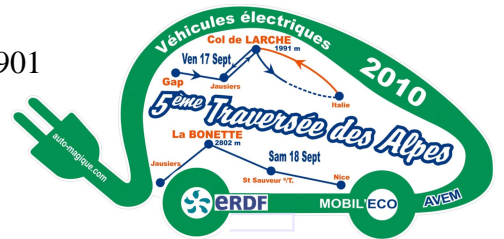
Le candidat pourra motiver sa décision devant tout le monde et raconter ses impressions sur le tirage de l'élastique à sa limite... et ce qu'il aura vu en Italie ou sur la route du col de Vars.

Il pourra présenter ses activités autour du monde du VE et ou l'intérêt qu'il y trouve.

- Niveau Or : Double Passage à sommet de la Bonette requis, en cas d'échec retour au niveau bronze en passant le col de Restefond.
- Niveau Argent : Passage à sommet de la Bonette requis, en cas d'échec pas de Mobil Eco label même en passant le col de Restefond.
- Niveau Bronze : Passage du col de Restefond



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



En cas de météo défavorable route de la Bonette fermée, c'est le col de Restefond qui vaut passage de la Bonette.

La validation finale du Label Mobil Eco Montagne se fera en franchissant la ligne d'arrivée à Nice place Masséna avant l'heure limite le Samedi 18H30. Les VAE pourront franchir la ligne d'arrivée à Nice sans avoir parcouru l'intégralité du parcours entre St Sauveur sur Tinée et Nice.

Obligatoire : Tous les candidats devront ensuite quitter la place Masséna en défilé encadré par la police municipale de la ville de Nice sur la Promenade des Anglais en direction du centre courrier international de la Poste à Nice qu'ils rechargent ou non leur véhicule au centre international de la Poste à Nice.

18/9/2009 - La traversée des Alpes - Jour 2

A - « Passage de la Bonette 2802 m d'altitude »

Départ des VAE - 8H45

Départ des scooters électriques tout label - 9H00

Départ des VE pour Label Or, Bronze et sans label - 9H15

Départ des VE pour Label Argent - 9H30

Départ des véhicules hybride rechargeable - 10H00.

Puis départ des véhicules d'assistance (toute catégorie)

10H45 - Arrêt au parking d'altitude au bord du lac pour ceux qui ont choisi le label MOBIL'ECO « Montagne d'Argent » et de tous les véhicules hybrides.

11H00 – 1er passage à la Bonette des candidats qui ont choisi le label MOBIL'ECO « Montagne d'Or », les candidats ont 60 secondes pour prendre une photo datée de leur véhicule devant la stèle de la Bonette puis reprendre la route en bouclant la route de la cime de la Bonette et en reprenant sur la gauche au pied de la cime la route vers Jausiers puis rejoindre le parking d'altitude qu'ils doivent atteindre avant 11H45

11H15 11H30 - Retour au parking d'altitude des candidats LABEL OR

10H45 à 11H30 - Interview par les journalistes, photo d'altitude au lac d'altitude

11H00 - Départ des VAE pour la route touristique de la cime de Bonette à 2802 m.

11H30 - Départ des VE pour la route touristique de la cime de Bonette à 2802 m

À partir de 12H00 - passage du CP pour la validation A des diplômes individuels « 2802 m à l'électricité ».

Validation étape 1 du label OR pour le 2eme passage et Etape 1 du label Argent pour le 1^{er} Passage

Un candidat label Or qui ne passe pas une 2^{ème} fois par la cime de Bonette sera label Bronze.

Un candidat label Argent qui passe par le raccourci du col de Restefond ne valide par son label Montagne.

12H00 à 12H30 - Arrêt au pied de la stèle de la Bonette - Visite à pied du point panoramique.

12H15 – Première descente de la Bonnette en direction de Saint Sauveur sur Tinée pour les candidats ayant besoin de plus de temps pour recharger leur véhicule pour atteindre Nice dans les délais.

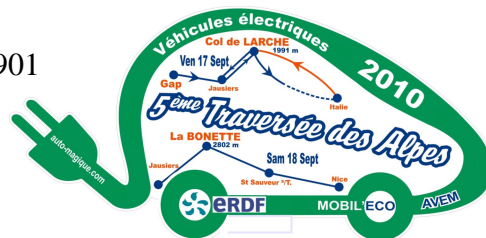
13H00 - 16H30 - recharge des véhicules

Version 1.5 du 31 août 2010

Page 7 sur 19



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Village VAE, scooter électrique, quad organisé par les marchands

Repas improvisé dans les bars restaurants ou pique-nique sur la place du village

B – Départ pour Nice – Épreuve de Validation

15H30 - premier départ vers Nice.

Ils déclarent obligatoirement leur départ aux commissaires à St Sauveur.

Passage de la ligne d'arrivée place Masséna (entre 16H30 et 18H15)

Attention, un candidat qui n'arrive pas à Nice durant l'ouverture du CP arrivée perd son MobilEco Montagne.

Les VAE pourront ne faire qu'une partie du parcours pour rejoindre Nice mais devront symboliquement effectuer au moins le parcours promenade des anglais avant de rejoindre la place Masséna.

L'arrivée sera médiatisée.

Remise des Labels Mobil Eco Montagne sur la ligne d'arrivée en présence des journalistes par un élu de la Ville de Nice.

20H30 - Repas collectif festif de clôture sur Nice pour ceux qui le souhaitent. Chacun payera sa place.

19/9/2008 - Dimanche - Extension touristique

Retour en groupe par la route pour ceux qui le souhaite pour rejoindre Nord et Ouest de la France

Via les gorges du Verdon et Moustier Ste marie. N'hésitez pas à faire vos propositions

III - ORGANISATION

Art.1 - Définition de l'épreuve

Il ne s'agit pas d'un rallye ni d'une compétition

Il s'agit d'une démonstration collective de la capacité des véhicules électriques à être utilisés dans un cadre non urbain que cela soit pour ces loisirs ou pour un usage au quotidien et ceci sans pollution.

Cette démonstration est intitulée: « **La Traversée des Alpes en véhicules électriques** »

Le thème principal de la 5ème Traversée des Alpes sera :

« La course à l'élastique »

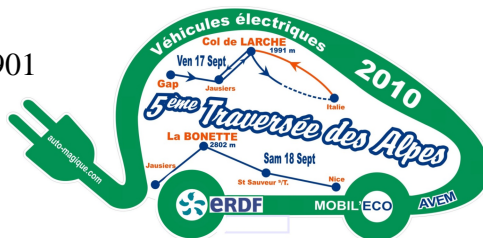
Cette démonstration de mobilité durable est placée cette année sous le haut patronage de l'association (loi 1901) MOBIL'ECO sis à Pessac (33) qui en est le coordinateur 2010 avec la participation de son inventeur Jean-Marc Dubié et avec la participation active de l'association (loi 1901) AVEM sis à Cannes (06).

Version 1.5 du 31 août 2010

Page 8 sur 19



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Sponsors :

Erdf sponsorise la Traversée en fournissant les points d'alimentation électrique de Jausiers et St Sauveur sur Tinée

Edf sponsorise La Traversée des alpes en VE pour communiquer sur « l'Énergie Efficace »

Le Lycée Paul Heraud de Gap, assure la charge des véhicules au début de la Traversée des Alpes.

Les Bornes Walther sponsorisent la Traversée en fournissant deux bornes points de charges normalisées de véhicules électriques permettant de recharger jusqu'à 10 véhicules simultanément.

La ville de Nice assure l'arrivée symbolique de la 5ème traversée des Alpes place Masséna

La poste assurera la recharge des véhicules qui en auront besoin après leur arrivée à Nice.

Les véhicules qui auront réussi à franchir avec la seule aide de l'électricité contenue dans les batteries de leur véhicule le sommet de la route touristique de la Bonette recevront un diplôme intitulé :

- MOBILECO MONTAGNE d'OR
- MOBILECO MONTAGNE d'ARGENT
- MOBILECO MONTAGNE de BRONZE

Selon le parcours qu'ils auront réussi et la validation du Label par franchissement du col de Larche et l'arrivée sur Nice en respectant l'horaire des ouvertures des points de passage.

Le Label Mobil'Eco Montagne d'Or vise l'excellence en terme de résistance à l'échauffement des moteurs et des contrôleurs ainsi qu'en terme de mesure d'autonomie en montagne.

Les conducteurs uniques ou non de véhicules électriques purs recevront un diplôme de réussite du franchissement de la Bonnette record d'altitude 2802 m si la météo le permet.

Les types de véhicules qui auront réussi de franchissement pour la première fois dans l'histoire recevront une mention spéciale "de type première".

Le Challenge Hybride 2009 ayant été réussi par les Prius II et III (3,9 l aux 100 km), il n'est pas reconduit cette année et il est remplacé par l'ouverture d'un Challenge dédié aux véhicules hybrides rechargeables.

L'objectif est de réaliser le parcours GAP – NICE via 5 cols dont 2 de très haute montagne avec une consommation moyenne de moins de 3,2 l aux 100 km pour 1,5 tonnes de masse du véhicule avec passager. Les variations de masse par rapport à 1500 kg font varier par règle de trois la quantité d'essence allouée.

Art.2 - Comité d'organisation

Directeur de la Traversée

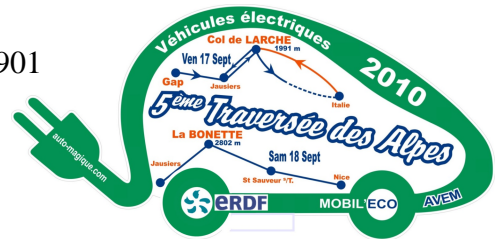
Jean-Marc Dubié - Vice Président de Mobil'Eco.

Comité de soutien:

Christian Lucas - Président de Mobil'Eco
Alain Gautier - Président de L'AVEM



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Relation avec les sponsors

Jean-Marc Dubié, Christian Lucas, Alain Gautier

Commissaires de l'épreuve, leurs noms seront communiqués au départs de Gap et de Jausiers

IV - Modalité générales

Art.3 - Description

La 5ème traversée des Alpes en véhicule électriques comprend un parcours obligatoire validant :
Gap – Col de Larche – Italie – Col de Larche - Col de la Bonette - Nice.

- 1ère étape: 75 km Gap (Lycée Automobile Paul Heraud) – Jausiers avec passage d'un un col.
- 2^{ème} étape : 23 km Jausiers – Col de Larche
- 3^{ème} étape : Col de Larche - Italie - Col de Larche de 1km à 104 km selon les possibilités du véhicule.
Attention : Le parcours en Italie est un parcours individuel facultatif en qualité de simple touriste (Hors organisation)
- 4^{ème} étape : Col de Larche Jausiers 23 km (descente)
- 5ème étape: 24 km en forte montée jusqu'au sommet de la route touristique de la Bonette
- 6ème étape: 20 km en forte descente suivie de 34 km de légère descente

Un parcours validant: Saint Sauveur sur Tinée – Nice

- 7ème étape : 61,1 km via Aspremont, Saint Pacrasse, Boulevard de la madeleine, promenade des Anglais, place Massena
- Regroupement des candidats Place Masséna pour la remise des Mobil Eco' Label Montagne.
- Défilé médiatique sur la promenade des Anglais en direction du centre international courrier de la poste « aéroport de Nice »

Une extension touristique facultative Dimanche:

- D'environ 200 km en une journée pour visiter les gorges du Verdon (point de recharge improvisé par les candidats) C'est le parcours retour de ceux qui habitent dans l'Ouest le centre ou le Nord.
- Parcours ramenant le candidat vers Digne puis Sisteron

Art.4 - Véhicules admissibles

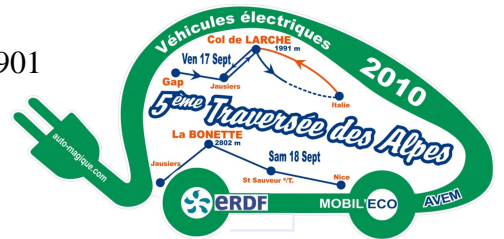
Pour être admissibles:

- 1 - Les véhicules doivent être en conformité à la législation routière française, y compris les véhicules en catégorie collection
- 2 - Les véhicules doivent avoir une traction électrique couvrant au moins 50% de la force de traction du véhicule sur le parcours étape 1 et 2
- 3 - L'énergie pour alimenter le moteur électrique doit pouvoir venir d'une batterie chimique ou à air comprimé ou d'une pile à combustible sur l'étape 1 et 2

Catégorie EV (cat 1 à 7) :



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Véhicule électrique alimenté par batteries qui au roulage peuvent recevoir de l'énergie venant:

- De force musculaire,
- De panneaux solaires photovoltaïques,
- De l'énergie provenant de la récupération de la force de gravité, du vent et du freinage récupératif,
- D'une pile à combustible utilisant de l'hydrogène ou du méthanol.

Type de véhicules EV :

- Cat 1 – VAE – vendu tel quel dans le commerce (un seul cycliste)
- Cat 1a - VAE – vendu tel quel dans le commerce (guidon tenus par plusieurs cyclistes)
- Cat 2 – VAE constitué d'un Vélo transformé par un kit par son propriétaire
- Cat 2a – VAE constitué d'un Vélo transformé par un kit par son propriétaire guidon (plusieurs cyclistes).
- Cat 3 - Scooter électrique et moto électrique
- Cat 4 - Voiture de 3 à 4 roues et Quad de 450 kg maximum
- Cat 5 - Autre véhicule à batterie chimique – C'est le VE traditionnel
- Cat 6 – Autre véhicule à accumulateur à air comprimé
- Cat 7 – Véhicule de 2 à 4 roues disposant d'une pile à combustible pour recharger la batterie.

Catégorie hybride rechargeable PHEV (cat 8 et 9) :

Equipé d'un moteur à explosion utilisant l'énergie venant d'un réservoir émettant au maximum 50 g de CO₂ au km en moyenne sur l'étape 1 et 2 soit 0,5 litre de SP95. Le moteur étant utilisé pour l'étape 1

- Cat 8 - 2 roues
- Cat 9 - plus de 2 roues (Kangoo ER, Prius Plug-in (kitée ou non))

Catégorie hybride HEV (cat 10) :

Ils ne peuvent participer à la Traversée des Alpes en véhicule électrique sauf à titre de véhicules d'assistance ou de démonstration..

- Cat 10 - 4 roues (Exemple la Prius, la Honda Civic hybride).

Les véhicules sont admis et affectés dans une catégorie par l'organisateur sans en avoir à en justifier les raisons.

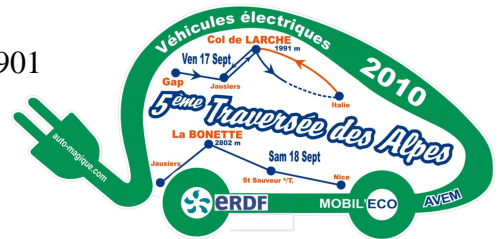
Art.5 - Pilote

Le pilote ne doit pas être sous le coup d'une procédure de retrait de permis quelque soit la catégorie de son véhicule.

Le pilote doit être détenteur du permis de circuler correspondant au véhicule qu'il pilote



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Le pilote peut choisir d'être accompagné ou non sur son véhicule si son véhicule le permet.
Pour les catégories 1 et 2, il est rajouté deux catégories respectivement 1a et 2a, permettant au cycliste de se faire remplacer durant une même étape sans que cela change les conditions d'acceptation du ou des pilotes.

Art.6 - Assurance

Lors de l'inscription le pilote du véhicule devra produire l'attestation d'assurance « carte verte valable pour l'Italie » de son véhicule qui devra couvrir la période de la traversée plus 2 jours.

Art.7 - Assistance

Les véhicules 2 roues peuvent être suivi par un véhicule d'assistance qui restera à l'arrière du groupe de véhicule de la catégorie y compris en cas de changement de pilote. Ceci afin de permettre aux participants de goûter aux joies d'une montée d'un col dans le silence et en dehors des gaz d'échappement.
En cas de changement de cycliste devra attendre le passage de son véhicule d'assistance.
En cas de panne ou de demande d'assistance, le véhicule d'assistance attendra d'arriver naturellement à la hauteur de son véhicule pour lui prêter assistance afin de ne pas doubler les véhicules électriques.

Tout besoin d'assistance devra être signalé à l'organisation et ce au plus tard à l'arrivée de chaque étape.

Art.8 - Batterie

Le véhicule utilise la batterie pour laquelle le véhicule est homologué pour l'alimentation du moteur de traction.
La batterie pourra être rechargée par tous les moyens possibles dès l'arrêt du véhicule, y compris des moyens permettant de récupérer de l'énergie sur le véhicule d'assistance. (Toit solaire, pile à combustible, soyez imaginaire)

En route seule les moyens embarqués dans le véhicule et son éventuelle remorque homologuée peuvent être utilisés cela comprenant naturellement le freinage récupératif.

Les VAE et les véhicules à batteries amovibles ont droit à un seul changement de batterie au cours de l'ascension du col de la Bonette pour valider un niveau Or ou Argent.

Les VAE seront libres de changer leur batterie pour les parcours entre Gap et Jausiers et entre St Sauveur sur Tinée et Nice et naturellement pour la journée d'extension touristique.

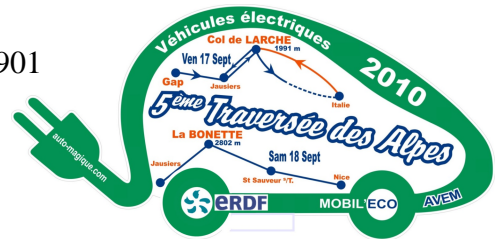
Les VE sont libres d'utiliser des batteries additionnelles sauf pour la montée du col de la Bonnette qui doit se faire avec la seule batterie principale pour valider le niveau Or ou Argent.

Art.9 - Formulaire d'engagement

9.1 Toute personne souhaitant participer à la 5ème traversée des Alpes devra s'être inscrit sur le formulaire en ligne d'inscription sur le site www.auto-magique.com ou avoir déclaré ses intentions par écrit et avoir réglé ses frais d'inscription au secrétariat de Mobil'Eco ou au secrétariat de L'AVEM pour les adhérents AVEM **avant le 4 septembre 2010**



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Le pilote annoncera le nom et prénom des personnes présentes dans son véhicule lors de la traversée des Alpes, il déclarera le type de son véhicule. Tous les pilotes d'un VAE sont à déclarer à l'organisation lors de l'inscription.

Le formulaire, décrira le type du véhicule d'assistance s'il fait le parcours et du nombre de passager présent dans ce véhicule. Un formulaire en ligne est disponible sur le site officiel de la traversée des Alpes. www.auto-magique.com

9.2 Le fait d'envoyer ou remplir le formulaire d'inscription, engage tous les participants du véhicule engagé à respecter le présent règlement

9.3 Aucune inscription ne sera valide sans la réception des droits d'engagement par Mobil'Eco (Chèque, Espèce, virement) Attention après le 4 septembre, il sera demandé 100 euros par véhicule supplémentaire pour palier au frais de refabrication du kit du participant.

Art 10 - Droits d'engagement

Particuliers :

Droit fixe d'engagement d'un véhicule (Hors extension touristique – frais d'approche - repas et hébergement).

- Cat.1 et 2 - 15 Euros. Utilisation d'une prise 6/10A (pour 1 à 2 pilotes)
Au-delà Ajouter 5 Euros par Pilote.
- Cat.3 - 20 Euros. Utilisation d'une prise 10A
- Cat.4 à 6 - 35 Euros. Utilisation d'une prise 16A
- Cat.4 à 6 - 50 Euros. Utilisation d'une prise triphasée 380 volts 15 Kilowatts
- Cat.7 à 9 - 35 Euros avec ou sans utilisation d'une prise monophasée
- Cat.7 à 9 - 50 Euros avec utilisation d'une prise triphasée

Équipe Professionnelle - Inscription au nom d'une marque commerciale :

Droit fixe d'engagement d'un véhicule (Hors extension touristique – frais d'approche - repas et hébergement).

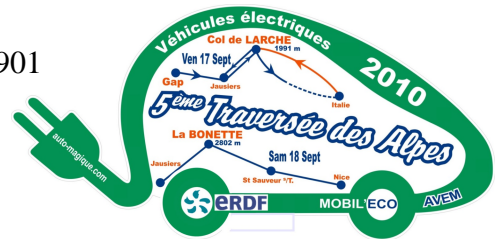
- Cat.1 et 2 - 50 Euros HT. Utilisation d'une prise 6/10A (pour 1 à 2 pilotes)
Au-delà Ajouter 10 Euros par Pilote.
- Cat.3 - 40 Euros HT. Utilisation d'une prise 10A
- Cat.4 à 6 - 100 Euros HT. Utilisation d'une prise 16A
- Cat.4 à 6 - 150 Euros HT. Utilisation d'une prise triphasée 380 volts 15 Kilowatts
- Cat.7 à 9 - 200 Euros HT avec utilisation d'une prise monophasée
- Cat.7 à 9 - 300 Euros HT avec utilisation d'une prise triphasée

Avantages communications pour les professionnels :

- Le site web de l'organisateur mettra en place le logo de sa maque, un résumé des produits phares commercialisés ainsi qu'un lien vers son site WEB.
- Les professionnels seront cités sur tous les communiqués de presse avec leur logo et produits phare présenté lors de la Traversée des alpes.
- Le logo des professionnels participants sera repris sur les programmes remis aux concurrents et aux journalistes, il sera accompagné par une fiche produit sur leurs sociétés.



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



- Une priorité de temps d'image et de parole sera donnée sur les médias TV et Presse.
- La possibilité de porter sur le logo de la traversée des Alpes appliqué sur tous les véhicules son logo après un accord de sponsoring.

Inscription tardive et/ou règlement après le 4 septembre 2010

Des frais supplémentaires étant occasionnés pour les impressions et la logistique tardive, nous demanderons un forfait supplémentaire de 200 euros pour VE et 100 Euros pour les 2 roues si une candidature tardive est retenue en fonction des places disponibles.

Ce droit permet au candidat :

- De participer à la 5^{ème} Traversée des Alpes
- De participer à la soirée de Jausiers obligatoire (Prix par participant inférieur à 30 Euros)
- De participer à ses frais s'il le souhaite aux événements festifs (repas) proposés par l'organisation.
- De réserver des chambres dans les lieux d'hébergement préconisés par l'organisation.
- De recevoir les stickers à apposer sur son véhicule
- Un droit d'accès aux prises à Lycée Paul Heraud, Jausiers, Saint Sauveur sur Tinée, Nice (hors extension touristique individuelle) selon sa catégorie.
- La remise d'un diplôme souvenir individuel en cas de succès. Pour les catégories A1 et 2a, le diplôme en cas de succès sera remis au seul VAE.
- **Le Mobil'Eco Montagne Or, Argent ou Bronze est délivré au type de véhicule. C'est un titre que la marque du véhicule pourra mettre en avant pour valoriser ce type de véhicule auprès de ses prospects.**

Chaque candidat organisera son arrivée sur le site, son assistance et son retour
Chaque candidat couvrira ses frais d'assurance, d'hébergement et de restauration

Art 11 - Additifs

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin.

Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée pas des notices additives d'information numérotées et datées et qui feront partie intégrante du présent règlement.

Les additifs avant le départ de l'épreuve seront envoyés par email aux candidats inscrits et seront affichés sur le site web officiel de la Traversée des Alpes. www.auto-magique.com

Après le départ de l'épreuve les additifs seront remis aux participants soit par voix écrite soit par voix orales si les conditions l'exigent.

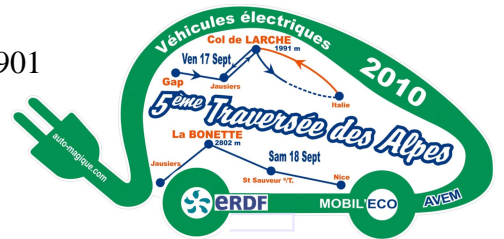
Art 12 - Météo

En cas de mauvais temps (neige, verglas) les autorités publiques peuvent être amenée à fermer la route que nous comptons emprunter, dans ce cas l'épreuve sera annulée.

Chaque candidat, sera responsable d'évaluer si son véhicule est capable de faire la traversée en fonction des conditions climatiques et de terrain.



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Il n'est pas prévu de remboursement des frais d'inscription pour toute non-participation à l'épreuve quelles qu'en soient les raisons.

Aussi, afin de conserver un caractère convivial à l'épreuve, l'organisateur organisera un mini-circuit touristique en fond de vallée pour la journée de samedi si les conditions climatiques obligent à renoncer au franchissement du col de la Bonette.

En cas de problème climatique, pour ceux qui le souhaitent par une opération de covoiturage par une route alternative avec un déplacement en véhicule classique pourra être envisagé afin que chacun puisse rejoindre son lieu de villégiature réservé.

Art 13 - Aide aux repas et à l'hébergement

L'organisateur pourra proposer des prix préférentiels pour certains hébergements et repas de convivialité en fonction des financements obtenus auprès de nos sponsors, en contrepartie les candidats devront appliquer sur leur véhicule les stickers des sponsors de la 5ème traversée des Alpes.

Art 14 - Sponsors

Il sera offert aux sponsors plusieurs temps pour communiquer

- **Lors des départs des grandes villes**
- Jeudi 16 septembre 2010 de 15H à 18H au lycée Paul Heraud.
- Jeudi de 18H00 à 19H00 lors du parcours bulle de silence dans la ville de GAP
- Vendredi 17 septembre 2010 entre 7H45 et 9H00 pour le départ officiel du lycée Paul Heraud
- **Vendredi de 14H00 à 15H30 pour le départ de l'épreuve de l'élastique**
- **Vendredi entre 16H00 et 18H00 au CP du col de Larche**
- **Vendredi soir à partir de 18 Heures, sur la grande place de Jausiers (temps fort avec chapiteau selon le nombre de sponsors).**
- Samedi 18 au Matin, à Jausiers entre 8H00 et 9H30 dans le parc fermé avant le départ
- Samedi matin, entre 10H30 et 12H00 au parking d'altitude à côté du lac d'altitude.
- Samedi au passage de la Bonette, pour les photographies (temps fort)
- Samedi après-midi à Saint Sauveur sur Tinée, durant la recharge des véhicules
- **Samedi à l'arrivée à Nice place Masséna côté Jardin Albert 1^{er} entre 17H00 et 19H00**
- **Samedi défilé de tous les participants en convoie sur la promenade des anglais afin de former « Une bulle de Silence »**

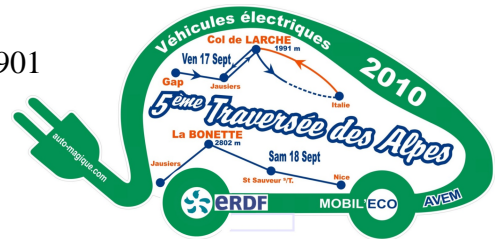
V - Obligation des participants

Art 15 - Respect du code de la route

Aucune dérogation au code de la route Français n'est permise.



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Le parcours se fait sur route ouverte à la circulation publique donc avec un trafic inverse normal. À la moindre verbalisation un candidat ou à un constat par les organisateurs d'un manquement à la sécurité un participant sera exclu de l'événement. Il devra rendre ces badges, stickers sans contrepartie.

Art 16 - Vitesse

La 5ème Traversée des Alpes n'est pas un rallye ni une compétition. Il s'agit juste d'arriver avec son véhicule intact dans l'horaire de la traversée qui a été construit afin de permettre de rouler à des vitesses moyennes très faibles (promenade) afin de profiter au maximum du paysage grandiose des Alpes.

L'augmentation de vitesse étant facteur d'augmentation de dépense d'énergie (carré de la vitesse) il est donc recommandé de rester au rythme moyen de son groupe sans gêner pour autant la circulation des autres usagés.

Art 17 - Restriction sur le parcours

Seuls les équipages spécifiés sur le formulaire d'inscription pourront participer à l'épreuve.

La composition de l'équipage dans le véhicule devra être conforme à ceux prévu lors de l'engagement.

Le nom du pilote et son groupe sanguin, devront être apposés sur un papillon sur le côté gauche du véhicule durant toute la durée de la traversée.

Art 18 - Ordre de départ

Les participants devront scrupuleusement respecter l'heure départ de leur groupe sous peine d'être exclus de l'épreuve par le directeur de l'événement.

Art 19 – Publicité

Les participants devront obligatoirement apposer les stickers officiels de la 5ème traversée des Alpes sur leur véhicule.

Les participants souhaitant utiliser les avantages offerts par nos éventuels sponsors devront accepter l'apposition des stickers de ses sponsors sur leur véhicule.

Sur les autres emplacements disponibles en respectant le code de la route les candidats pourront apposer les stickers de leur propre sponsor sous réserve qu'il soit homologué par l'organisation et déclaré au préalable sur le formulaire d'inscription.

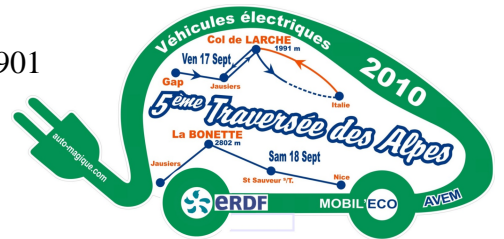
Art 20 - Sécurité

Les véhicules devront être en conformité avec la législation routière:

- Ceinture de sécurité s'il y a lieu
- Feux de croisement et de route
- Feux de stop si il y a lieu
- Clignotants si il y a lieu



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



- Feux de détresse si il y a lieu
- Avertisseur sonore
- etc.

Chaque participant devra être en possession d'un gilet de sécurité fluorescent Jaune homologué à porter en cas de problème ou pour porter assistance. Nous conseillons au pilote de 2 roues et 3 roues de s'équiper de porter un gilet fluorescent et un casque de cycliste homologué (prudence élémentaire).

Les véhicules à plus de 2 roues devront transporter en outre:

- Deux triangles de sécurité
- Un extincteur homologué, en état de fonctionner et d'une date de vérification ayant moins de 2 ans.

Les véhicules non équipés de freinage récupératif devront être équipés de frein capable de descendre le col de la Bonette sans risque d'usure et d'échauffement. En outre, les pilotes de 2 roues et de 3 roues devront faire la démonstration de l'efficacité de leur système de freinage avant le départ et de leur état à neuf.

VI - Déroulement de la traversée

Art 21 - Concentration

Les candidats seront invités s'ils le peuvent à rejoindre des points de départ médiatisés situés dans des grandes agglomérations pour lancer médiatiquement « La traversée des Alpes ».

Les villes pressenties sont : Lyon, Marseille et Nice.

Après leur parcours libre d'approche, les candidats se retrouveront à partir de 14 Heures le jeudi 16 septembre au lycée Paul Héraud à GAP.

Ils devront y arriver avant 17 heures pour pouvoir participer à la bulle de silence sur GAP.

Seuls les véhicules participants seront autorisés à rentrer dans l'enceinte du Lycée ainsi que dans l'enceinte des Parcs Fermés destinés à recharger les véhicules.

Art 22 - Recharges des véhicules

Les véhicules électriques arrivant par leur propre moyen et qui se seront signalés comme tel sur leur fiche d'inscription peuvent recharger intégralement leur véhicule sur les installations mises en place au Lycée de Gap et à Jausiers.

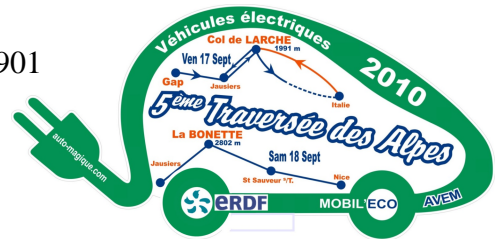
Tous les concurrents peuvent si nécessaire, effectuer le complément de recharge de leur véhicule au Lycée Paul Héraud à Gap.

Il est conseillé que les véhicules convoyés sur GAP soient chargés avant leur convoyage.

Les points de recharge de l'organisation seront situés à Jausiers, à St Sauveur sur Tinée et à Nice.



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



Art 23 - Dédiée au VAE et/ou aux véhicules à batteries amovibles

Durant l'assaut de la Bonette, le concurrent équipé de ce type de véhicule pourra remplacer une fois leur batterie qui pourra être transportée par leur véhicule d'assistance.

Pour se faire ils devront arrêter leur véhicule dans un endroit autorisé, idéalement sur le parking d'un restaurant d'altitude ou sur un point panoramique. Le parking d'altitude près du lac et aussi un endroit idéal pour ceux qui pourront l'attendre sans le remplacement de leur batterie.

Tous les concurrents 2 roues qui souhaitent faire le parcours St Sauveur sur Tinée Nice pourront recharger au moins partiellement leurs batteries à Saint Sauveur Sur Tinée. Pas de limitation de nombre de batteries pour ce parcours. Ce parcours est facultatif pour les VAE (la validation se fait par l'arrivée à St Sauveur sur Tinée) puis le seul passage de la promenade des anglais à la place Masséna à Nice.

Art 24 - Extension Touristique

A - Parcours officiel : Nice - Sisteron

Chacun devra se débrouiller pour repas et gîte.

Pour les candidats choisissant un autre parcours pour rentrer chez eux, ils devront improviser ou préparer leur parcours en profitant des capacités d'accueil dans les restaurants pour recharger son véhicule.

Art 25 - Évaluation de la consommation des véhicules

Afin, de conserver à l'épreuve un caractère pédagogique la consommation des véhicules sera évaluée afin de la communiquer entre autre au grand public.

25.1 - Évaluation de la consommation des véhicules purement électrique

Il sera décompté une charge complète initiale pour chaque véhicule communiqué par chaque candidat.

Il sera décompté les charges de Jausiers et le complément de charge à Saint Sauveur Sur Tinée.

25.2 - Évaluation de la consommation de carburant des véhicules hybrides rechargeables

Les ODB seront relevés tous le long du parcours

25.3 - Équivalent énergétique en termes d'impact sur la planète

En théorie 1 litre d'essence vaut 8,86 kWh

Pour l'épreuve: 1 litre d'essence vaudra 10 kWh compteur électrique et litre de gasoil 12 kWh compteur électrique

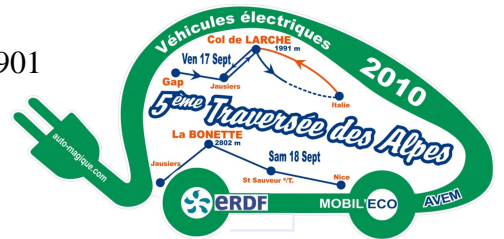
La montée du col de la Bonette sur un VAE sera évaluée de la façon suivante:

Un cycliste de 70 kg + 15 Kg (sa monture) montant sur un vélo traditionnel produit 390 Wh d'énergie mécanique pour monter à la Bonette à 10 Km/h de moyenne.

Un VAE lui fera monter à 20 km/h de moyenne soit si le vélo montait 100% à l'électricité avec sa masse de 20 kg supplémentaire: 480 Wh



Jean-Marc Dubié
Mobil' Eco Association loi 1901
Délégation Rhône-Alpes
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE



On considérera que le cycliste en VAE sera moitié moins fatiguée et qu'il n'aura produit que 195 Wh, un VAE consommera sur sa batterie donc théoriquement à la montée environ 285 Wh. 195 Wh puissance mécanique cycliste vaut compte tenu d'un rendement humain de 25% 780 Wh soit 670 kcal soit 121 g de chocolat ou encore 191 g de pâtes (poids avant cuisson).

25.4 - Sur le site internet un listage de la consommation de chaque véhicule

Les ordres de grandeur attendus pour le parcours Jausiers - Saint Sauveur sur Tinée

- Véhicule Hybride PHEV (EX : Prius kitée 4KWh): 2,3 l d'essence soit 21 kWh énergie primaire (21 kWh impacte épreuve) + 4Kwh d'électricité pour recharger la batterie et 10 kWh à 11 kWh énergie utile. Base 1,5 t roulante. Soit 25 kWh. Règle de trois applicable pour tenir compte de la masse passager et des marchandises transportés.
- Kangoo électrique: 11 kWh pour faire le passage et regagner Saint Sauveur sur Tinée soit 16 kWh mesurés au compteur électrique.
- 106 électrique: 9 kWh pour faire le passage et regagner Saint sauveur sur Tinée soit 13 kWh au compteur
- AX électrique: 8 kWh pour faire le passage et regagner Saint sauveur sur Tinée soit 11,6 kWh au compteur
- Scooter électrique: 2 kWh pour faire le passage et qui ne pourra rejoindre Saint Sauveur sur Tinée que s'il est doté du freinage récupératif soit 2,5 kWh compteur
- VAE: 0,3 kWh pour faire le passage et rejoindre Saint Sauveur sur Tinée en pédalant à la montée et sur les 40 km de faux plat descente vers Saint Sauveur soit 0,5 kWh au compteur + 150 g de chocolat évalué à 0,78 kWh. Soit un total de 1,28 kWh

Art 26 – Propriété intellectuelle

La Traversée des Alpes en Véhicules Électriques est un événement créé par Jean-Marc Dubié, qui en concède l'organisation pour l'année 2010 aux associations « Mobil'Eco » et « AVEV ». Ces deux associations peuvent également recevoir des inscriptions de la part de leurs membres.

Le thème de communication principal choisi pour 2010 sera le lancement d'un nouveau type d'épreuve « l'épreuve de l'élastique » ou seront évaluées les capacités du véhicule à informer avec précision l'autonomie disponible restante en condition montagne.

La remise des MOBILECO MONTAGNE diplômes qualifiants destinés aux véhicules qui auront réussi selon des critères d'usage défini par le comité scientifique des associations.

Cette concession est accordée sous réserve du strict respect de la science physique et de l'art automobile, afin de promouvoir avec rigueur scientifique les véhicules à énergies alternatives au pétrole et aux carburants fossiles non renouvelables. Les membres actifs de Mobil'Eco et de l'AVEV sont en charge de ce suivi scientifique.